

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 29 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Francine LAFON, Maire.

Présents : Francine LAFON, Eric VIDAL, Martine MAZIE, Damien BIRON, Gérard PAGIS, Alain LAFON, Corinne LE PONTOIS, Jean-François CLERMONT, Valérie SOULAQUES, Nathalie SOUDÉE, Corinne ALLIOT

Secrétaire de séance : Corinne LE PONTOIS

La secrétaire de séance désignée est Mme Corinne LE PONTOIS

Madame le Maire lit l'ordre du jour de la séance :

- 1- Nomination du secrétaire de séance*
- 2- Elections sénatoriales : élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.*
- 3- Questions diverses*

Délibération n° 20260506-01 : Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil municipal est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hippolyte est invité à :

- DESIGNER Madame Corinne LE PONTOIS pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance ;

- AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 20260505-02 : Élection du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Madame le Maire précise le nombre de délégué et de suppléants à élire pour la commune :

- délégué : 1
- suppléants : 3

a) Composition du bureau électoral :

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Monsieur Gérard PAGIS
Madame Martine MAZIE
Madame Corinne ALLIOT
Monsieur Damien BIRON

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué :

Candidature enregistrée :
Madame Martine MAZIÉ

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, le résultat du premier tour est le suivant :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Madame Martine MAZIÉ a obtenu 11 voix

Madame Martine MAZIÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales, elle a déclaré accepter le mandat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

c) Élection des trois suppléants :

Candidatures enregistrées :

- Monsieur Alain LAFON
- Monsieur Eric VIDAL
- Monsieur Damien BIRON

Après enregistrement de la candidature groupée, il est procédé au vote.

Après dépouillement, le résultat du premier tour est le suivant :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Monsieur Alain LAFON a obtenu 11 voix

Monsieur Eric VIDAL a obtenu 11 voix

Monsieur Damien BIRON a obtenu 11 voix

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales, ils ont déclaré accepter le mandat.

TOUR DE TABLE :

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer.

La séance est levée à 15h00.

LAFON Francine	VIDAL Eric	MAZIE Martine
BIRON Damien	PAGIS Gérard	LAFON Alain
LE PONTOIS Corinne	CLERMONT Jean-François	SOUDEE Nathalie
SOULAQUES Valérie	ALLIOT Corinne	